

Culture

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2022

CM20221219-64

CULTURE

Convention avec la Paroisse affectataire relative à la responsabilité de l'utilisation et l'entretien des orgues de la Basilique St François de Sales et de l'Eglise Saint-Hippolyte

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles, expose :

La Ville de Thonon-les-Bains est propriétaire de la Basilique Saint-François de Sales et de son orgue, construit en 1966 par le facteur Xavier Silbermann. Cet orgue n'avait pas bénéficié de travaux significatifs depuis 1982, autres que son entretien courant réalisé par la Paroisse affectataire.

La Ville a donc programmé en 2021 et 2022 des travaux de relevage qui ont permis de remettre en état l'instrument, ainsi que l'accord général dans son ensemble.

Construite à l'époque romane et complètement remaniée au XVIIIe siècle, l'église Saint-Hippolyte bénéficie également d'un orgue de petite taille (12 jeux) construit par Xavier Silbermann en 1971 et installé en 2009 dans le buffet historique datant de 1671, à la demande de la Ville de Thonon-les-Bains qui l'a financé.

Afin de s'assurer qu'après ces travaux importants, une attention particulière sera portée à la bonne utilisation de l'orgue de la Basilique, la Ville de Thonon-les-Bains, en tant que propriétaire, souhaite confier à la Paroisse affectataire la charge de nommer un responsable référent de l'utilisation de l'orgue et du suivi de son entretien, qui devra assurer à ce titre un rôle essentiel de veille sur l'instrument pour la Ville et la Paroisse, grâce à ses qualités et compétences reconnues à cet effet.

Il lui sera également confié la responsabilité de l'orgue de l'église Saint-Hippolyte, étant donné la proximité des deux orgues et sa connaissance de l'instrument.

Au titre de la reconnaissance de la mission confiée au responsable référent des orgues, une rétribution de 100 € par mois, soit 1 200 € par an, lui sera versée sur présentation d'une facture annuelle à laquelle sera jointe la lettre de nomination de la Paroisse en tant que responsable référent, à la date anniversaire de la présente convention.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention avec la Paroisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,

Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble; par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRÉCHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRÉCHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.